

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/114

**Plan de financement pour le renouvellement des
réseaux d'assainissement des eaux usées de la rue
FENGAROL, à Pointe-à-Pitre et construction
d'un poste de refoulement
Demande de subvention**

8^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est réuni à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

Présents : 28**Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Président

Conseillers Communautaires -Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Liliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	MIMIETTE
M. Olivier	SERVA
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

Excusés représentés : 3**Vice-Présidents :**

Mme Éliane GUIOUGOU-FIRPION (6^{ème} Vice-Président)
Pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles SAGET
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

Excusés non représentés : 2**Vice-Présidents :**

Mme Marie-Corine CLOTILDE-LACASCADE
(13^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

Absents : 17**Vice-Présidents :**

Mme Maguy CÉLIGNY (9^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-
M. Michel RINCON-M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE- M. Harry DURIMEL-
Mme Solange LEBLANC- M. Jocelyn LÉRÉMON-
M. Maurice LORQUIN- M. Daniel MARSIN-
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE- M. Alix NABAJOTH-
M. Patrick SELLIN- Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/94 votée le 07 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2014;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Assainissement réunie le 15 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Les eaux usées collectées sur les territoires des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre transitent par le réseau de la rue FENGAROL avant de rejoindre le poste de refoulement de Bergevin.

Compte tenu de la vétusté du réseau et des dysfonctionnements constatés, il y a lieu de procéder au renouvellement du réseau :

- Le réseau gravitaire sera renouvelé sur 425 mètres linéaires en PRV et un réseau de refoulement sur 395 mètres linéaires sera créé en PEHD DN 630
- Compte tenu de la topographie de la zone et des altimétries des réseaux existants sur lesquels il est prévu de raccorder le nouveau réseau, la création d'un poste de refoulement d'une capacité de 1000 m3/heure s'avère nécessaire.

Par ailleurs, cette opération est en interaction avec la rénovation urbaine de Pointe à Pitre : la réalisation de ces travaux est un préalable à la démolition de l'ancien poste de refoulement de Bergevin situé sur un foncier destiné à accueillir de nouveaux logements.

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée à cette opération est de 2 300 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

▶ FEDER PO 2014-2020/ETAT (60%) :	1 380 000 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU GPE (20%) :	460 000 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (20%) :	460 000 € HT

<u>TOTAL</u>	<u>2 300 000 € HT</u>
---------------------	------------------------------

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'approuver le projet technique pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées de la rue FENGAROL à Pointe à Pitre.

ARTICLE 2 – D'approuver le plan de financement de l'opération tranche 3 selon la répartition suivante :

▶ FEDER PO 2014-2020/ETAT (60%) :	1 380 000 € HT
▶ OFFICE DE L'EAU GPE (20%) :	460 000 € HT
▶ CAP EXCELLENCE (20%) :	460 000 € HT

TOTAL 2 300 000 € HT

ARTICLE 3 – D'autoriser le Président à solliciter le financement de l'Europe, l'Etat, et de l'Office de l'eau Guadeloupe.

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 21 NOV. 2014